

Résultats de l'évaluation de l'incidence algorithmique

Version: 0.9.1

Détails du projet

1. Nom de la personne sondée

Divers intervenants à IRCC

2. Titre du poste

Secteur des opérations

3. Ministère

Citoyenneté et de l'Immigration (Ministère de la)

4. Direction

Direction générale de la gestion des risques pour l'intégrité

5. Titre du projet

Outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité

6. Phase du projet

Implémentation

[Points: 0]

7. Veuillez fournir une description du projet :

L'outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité analyse de grands volumes de données et extrait divers motifs de risque et de fraude des demandes présentant des caractéristiques défavorables, comme des conclusions d'interdiction de territoire (p. ex. criminalité et fausses déclarations) et d'autres mesures administratives ou d'exécution de la loi découlant de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR). Les équipes d'évaluation des risques savent qu'une demande a été signalée par l'outil et ils décident quand entreprendre des activités de vérification. Cependant, les agents de traitement ne sont toujours pas au courant.

Les agents de traitement examinent les demandes et rendent des décisions définitives en respectant l'équité procédurale et l'application régulière de la LIPR et du RIPR. Si des activités de vérification sont réalisées, les agents de traitement peuvent s'inspirer des résultats pour rendre des décisions définitives. Les activités de vérification comprennent l'authentification de la suffisance des fonds par une banque ou la vérification d'une lettre d'acceptation d'un établissement d'enseignement désigné. Par conséquent, un agent de traitement peut exiger une activité de vérification, ou celle-ci peut être entreprise indépendamment par une équipe d'évaluation des risques, si une tendance en matière de fraude est observée.

Présentement, les équipes d'évaluation des risques évaluent les risques éventuels pour le programme à l'aide d'un échantillonnage aléatoire des demandes. Elles utilisent divers moyens, dont les appels téléphoniques, les visites sur place ou les entrevues en personne pour confirmer les risques.

Concluants ou non, les résultats de l'activité de vérification sont communiqués aux agents de traitement. L'outil est conçu pour aider les équipes d'évaluation des risques à prioriser les demandes à soumettre à une activité de vérification, puisqu'il détecte automatiquement les motifs de risque associés aux résultats défavorables se dégageant des données historiques.

Les agents de traitement ne voient pas les motifs de l'outil; ils ne reçoivent que les résultats des activités de vérification effectuées par les équipes d'évaluation des risques, qu'elles aient été lancées avec ou sans l'outil. L'outil ne rend donc pas automatique ni ne suggère des décisions définitives concernant les demandes.

L'outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité sera progressivement instauré, à commencer par les programmes visant les résidents temporaires : étudiants, autorisation de voyage électronique, visiteurs et travailleurs. Une évaluation continue assurera en tout temps le rendement et l'utilisation responsable de l'outil.

Facteur opérationnel / Incidence positive

8. Qu'est-ce qui motive votre équipe à introduire l'automatisation dans ce processus décisionnel? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Utilisation d'approches novatrices

Le système exécute des tâches que les humains ne sont pas en mesure d'accomplir dans un délai raisonnable

Amélioration de la qualité générale des décisions

Arriéré de travail ou de cas existant

À propos du système

9. Veuillez indiquer laquelle des capacités suivantes s'applique à votre système.

Évaluation des risques: Analyser de volumineux jeux de données pour déterminer les tendances et recommander des mesures et, dans certains cas, déclencher la prise de mesures précises.

Génération de contenu: Analyser de vastes jeux de données pour créer des catégories, traiter, trier, personnaliser et servir un contenu spécifique destiné à des contextes particuliers.

Section 1: Niveau d'incidence: 2

Cote actuelle : 30

Cote d'incidence brute : 30

Cote d'atténuation : 34

Section 2: Exigences spécifiques au niveau d'incidence 2

Examen par les pairs

Au moins l'une des suivantes :

- Expert qualifié d'une institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.
- Membres qualifiés d'une faculté d'un établissement postsecondaire.
- Chercheurs qualifiés d'une organisation non gouvernementale pertinente.
- Tiers fournisseur à forfait avec une spécialisation connexe.
- Publication des spécifications du système décisionnel automatisé dans une revue à comité de lecture.
- Un comité consultatif des données spécifié par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Avis

Avis en langage simple publié par l'entremise de tous les modes de prestation de services utilisés (Internet, en personne, par courrier, par téléphone).

Maillon humain de la prise de décisions

Des décisions peuvent être prises sans participation humaine directe.

Exigences en matière d'explication

En plus de toute exigence juridique applicable, s'assurer qu'une explication significative soit fournie avec toute décision qui a conduit à un refus de prestation, de service ou autre mesure réglementaire.

Formation

Documents sur la conception et la fonctionnalité du système.

Planification des mesures d'urgence

Aucune

Approbation de l'exploitation du système

Aucune

Autres exigences

La Directive sur la prise de décisions automatisée comprend également d'autres exigences qui doivent être respectées pour tous les niveaux d'incidences.

[Lien vers la Directive sur la prise de décisions automatisée](#)

Contactez le bureau de l'AIPRP de votre établissement pour discuter de l'exigence d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée conformément à la Directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Section 3: Questions et réponses

Section 3.1: Questions et réponses liées aux risques

Profil de risque

1. Le projet fait-il l'objet d'un examen public approfondi (e.g.: en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée) et/ou de litiges fréquents?

Oui [Points: +3]

2. Les clients de ce secteur d'activité sont-ils particulièrement vulnérables?

Non [Points: +0]

3. Les enjeux des décisions de ce programme sont-ils très élevés?

Non [Points: +0]

4. Ce projet aura-t-il d'importantes répercussions sur le personnel, que ce soit en termes de nombre ou de rôle?

Non [Points: +0]

Autorité de projet

5. Avez-vous besoin d'une nouvelle autorisation en termes de politiques pour ce projet ?

Non [Points: +0]

À propos de l'algorithme

6. L'algorithme utilisé sera un secret (commercial)

Non [Points: +0]

7. Le processus algorithmique sera difficile à interpréter ou à expliquer

Non [Points: +0]

À propos de la décision

8. La décision s'applique-t-elle à l'une ou l'autre des catégories ci-dessous (*Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Accès et mobilité (habitations de sécurité, passages frontaliers) [Points: +1]

Autre (veuillez préciser) [Points: +1]

9. S'il vous plaît décrire

Les services d'immigration

Évaluation de l'incidence

10. Le système sera-t-il seulement utilisé pour aider un décideur?

Non [Points: +0]

11. Le système remplacera-t-il une décision qui serait autrement prise par un humain?

Non [Points: +0]

12. Le système remplacera-t-il les décisions humaines qui exigent du jugement ou de la discrétion?

Non [Points: +0]

13. Le système est-il utilisé par une partie de l'organisation différente de celle à laquelle appartiennent ceux qui l'ont développé?

Oui [Points: +4]

14. Les incidences découlant de la décision sont-elles réversibles?

Probablement réversible

[Points: +2]

15. Combien de temps les incidences de la décision dureront-elles?

Certaines incidences peuvent durer quelques mois ou plus longtemps.

[Points: +2]

16. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

L'outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité ne produit pas ni ne recommande des décisions en réponse aux demandes. Il vise plutôt à aider les équipes d'évaluation des risques à déterminer quand des activités de vérification, comme l'authentification de la suffisance des fonds par une banque ou la vérification d'une lettre d'acceptation d'un établissement d'enseignement désigné, sont conseillées à la lumière des données historiques et les caractéristiques particulières d'une demande. Des activités de vérification sont régulièrement réalisées en cours de traitement, et peuvent être lancées par un agent de traitement ou une équipe d'évaluation des risques qui, en se servant de données qualitatives sur les indicateurs de risque, détermine si une activité de vérification est nécessaire. L'outil fournit aux équipes d'évaluation des risques des données d'analyse qui étoffent les analyses qualitatives du risque. Selon le volume des demandes et la complexité de la vérification, les activités de vérification peuvent légèrement retarder la prise de décision de l'agent de traitement. Cependant, à moins que l'activité de vérification ne produise un résultat défavorable, le demandeur ne devrait subir aucun autre retard de traitement. Un résultat de vérification défavorable peut mener à ce que d'autres documents soient exigés du demandeur, aux fins de l'équité procédurale.

17. Les incidences de la décision sur les droits ou libertés des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

18. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

L'outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité ne rend pas automatique ni ne suggère des décisions définitives en réponse aux demandes. L'outil crée un rapport hebdomadaire qu'il s'agit d'une source de données que les équipes d'évaluation des risques peuvent consulter pour déterminer si une activité de vérification devrait être réalisée. Les résultats de la vérification sont accessibles aux agents de traitement, c'est à dire aux décideurs, qui peuvent alors s'en servir pour rendre une décision définitive. Les agents de traitement continueront de suivre les étapes et les lignes directrices actuelles pour veiller au maintien de l'équité procédurale.

19. Les incidences de la décision sur la santé et le bien-être des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

20. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

L'outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité est une source de

données qui peut servir à dégager des demandes les éventuels motifs de risque et de fraude. Les équipes d'évaluation des risques évaluent le besoin de procéder à une activité de vérification. Si des renseignements défavorables sont relevés, l'agent de traitement peut se servir des résultats de l'activité de vérification pour rendre une décision défavorable. Même si la décision rendue à l'issue de la demande de résidence temporaire risque de nuire à la santé et au bien-être du demandeur, le fonctionnement de l'outil n'en est pas la cause directe.

21. Les incidences de la décision sur les intérêts économiques des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence modérée

[Points: +2]

22. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

L'outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité est une source de données qui peut servir à dégager des demandes les éventuels motifs de risque et de fraude. Les équipes d'évaluation des risques évaluent le besoin de procéder à une activité de vérification. Si des renseignements défavorables sont relevés, l'agent de traitement peut se servir des résultats de l'activité de vérification pour rendre une décision défavorable. Dans ces cas, une personne subirait de plus fortes répercussions économiques si la visite prévue concernait des études ou un débouché d'emploi, et si la vérification dévoilait des renseignements défavorables que l'agent de traitement invoquerait dans son refus. D'autres demandes seraient touchées dans une moindre mesure.

23. Les incidences de la décision sur la pérennité d'un écosystème environnemental seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

24. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

Le système ne devrait avoir que très peu d'effet sur l'environnement, car il ne servira que de source d'information pour dégager d'éventuels motifs de risque et de fraude des demandes de résidence temporaire.

À propos des données - A. Source des données

25. Le système de décision automatisé utilisera-t-il des renseignements personnels comme données d'entrée?

Oui

[Points: +4]

26. Avez-vous vérifié que l'utilisation des renseignements personnels est limitée à ce qui est directement lié à la prestation d'un programme ou d'un service?

Oui

[Points: +0]

27. Les renseignements personnels des individus sont-ils utilisés dans un processus décisionnel qui affecte directement ces individus?

Oui

[Points: +2]

28. Avez-vous vérifié si le système utilise les renseignements personnels d'une manière compatible avec: (a) les fichiers de renseignements personnels (FRP) et évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) de vos programmes ou (b) les modifications prévues ou

prises en oeuvre des FRP ou des EFVP qui tiennent compte des nouveaux usages et processus?

Oui [Points: +0]

29. Quelle est la classification de sécurité la plus élevée des données d'entrée utilisées par le système? (N'en choisir qu'une seule)

Protégé B/Protégé C [Points: +3]

30. Qui contrôle les données?

Gouvernement fédéral [Points: +1]

31. Les données utilisées par le système proviendront-elles de plusieurs sources différentes?

Non [Points: +0]

32. Le système aura-t-il besoin de données d'entrée provenant d'un appareil connecté à Internet ou à la téléphonie? (P. ex., internet des objets, un Capteur)

Non [Points: +0]

33. Le système interagira-t-il avec d'autres systèmes des TI?

Non [Points: +0]

34. Qui a recueilli les données utilisées pour préparer le système?

Votre institution [Points: +1]

35. Qui a recueilli les données d'entrée utilisées par le système?

Votre institution [Points: +1]

À propos des données - B. Type de données

36. Le système exigera-t-il l'analyse de données non structurées pour faire une recommandation ou prendre une décision?

Non [Points: 0]

Section 3.2: Questions et réponses liées aux mesures d'atténuation

1. Intervenants internes (politique et planification stratégiques, gouvernance des données, politique du programme, etc.)

Oui [Points: +1]

2. Quels intervenants internes avez-vous consulté?

Politique et planification stratégiques

Gouvernance des données

Politique du programme

Services légaux

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Autre (décrire)

3. S'il vous plaît décrire

Réseau de traitement intégré, Direction générale des communications

4. Intervenants externes (société civile, universités, industrie, etc.)
Oui [Points: +1]

5. Quels intervenants externes avez-vous consulté?
Autre (décrire)

6. S'il vous plait décrire
Examen externe réalisé par Statistique Canada

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Qualité des données

7. Disposez-vous de processus documentés pour tester les jeux de données en fonction de biais et d'autres résultats inattendus? Par exemple, ceci pourrait inclure une expérience dans l'application de cadres, de méthodes, de lignes directrices ou d'outils d'évaluation.
Oui [Points: +2]

8. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]

9. Avez-vous élaboré un processus permettant de documenter la façon dont les problèmes de qualité des données qui seront résolus pendant le processus de conception?
Non [Points: +0]

10. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]

11. Avez-vous entrepris une analyse comparative entre les sexes plus des données?
Oui [Points: +1]

12. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]

13. Dans votre établissement, existe-t-il des responsables de la conception, du développement, de la maintenance et de l'amélioration du système?
Oui [Points: +2]

14. Disposez-vous d'un processus documenté pour gérer le risque que des données périmées ou non fiables soient utilisées pour prendre une décision automatisée?
Oui [Points: +2]

15. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]

16. Les données utilisées pour ce système seront-elles affichées sur la portail du gouvernement ouvert?
Non [Points: +0]

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Équité procédurale

17. La piste de vérification permet-elle de déterminer les pouvoirs ou les pouvoirs délégués prévus par la lois?
Oui [Points: +1]
18. Le système fournit-il une piste de vérification qui enregistre toutes les recommandations ou décisions prises par le système?
Oui [Points: +2]
19. Est-ce que tous les points de décision clés peuvent être identifiés dans la piste de vérification?
Oui [Points: +2]
20. Est-ce que toutes les décisions clés sont liées à une législation, politique ou à une procédure pertinente?
Oui [Points: +1]
21. Avez-vous un journal détaillant toutes les modifications apportées au modèle et au système?
Oui [Points: +2]
22. Est-ce que la piste de vérification indique tous les points de décision pris par le système?
Oui [Points: +1]
23. La piste de vérification générée par le système peut-elle être utilisée pour aider à produire une notification de la décision (y compris un énoncé des motifs ou une autre notification) au besoin?
Oui [Points: +1]
24. La piste de vérification permet-elle de déterminer précisément quelle version du système a été utilisée pour chaque décision qu'elle appuie?
Oui [Points: +2]
25. La piste de vérification indique-t-elle qui est le décideur autorisé?
Oui [Points: +1]
26. Le système est-il en mesure de justifier ses décisions ou ses recommandations au besoin?
Oui [Points: +2]
27. Avez-vous un processus en place pour accorder, surveiller et révoquer l'autorisation d'accès au système?
Oui [Points: +1]
28. Avez-vous un mécanisme pour recueillir les commentaires des utilisateurs du système?
Oui [Points: +1]
29. Avez-vous un processus de recours prévu ou établi pour les clients qui souhaitent contester la décision?
Oui [Points: +2]
30. Le système permet-il à une personne de passer outre aux décisions du système?
Oui [Points: +2]
31. Avez-vous un processus en place pour consigner les cas où des dérogations ont été

effectuées?

Oui

[Points: +1]

32. Avez-vous des processus en place pour enregistrer les modifications apportées au fonctionnement ou au rendement du système?

Oui

[Points: +2]

33. Avez-vous préparé un dossier conceptuel à l'intention du Comité d'examen de l'architecture d'entreprise du gouvernement du Canada?

Non

[Points: +0]

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Confidentialité

34. Si votre système implique l'utilisation de renseignements personnels, avez-vous entrepris une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée ou révisé une évaluation existante?

Non

[Points: +0]

35. Avez-vous conçu et intégré la sécurité et la confidentialité dans vos systèmes dès la phase de conception du projet?

Oui

[Points: +1]

36. Les informations sont-elles utilisées dans un système fermé (c'est-à-dire sans connexion à Internet, Intranet ou tout autre système)?

Non

[Points: +0]

37. Si le partage de renseignements personnels est impliqué, un accord ou un arrangement avec des garanties appropriées a-t-il été établi?

Non

[Points: +0]